

LA SOBRIÉTÉ BUDGÉTAIRE AU SERVICE DE L'INVESTISSEMENT

123 millions d'euros, c'est le montant de l'ensemble des budgets de MACS en 2018, y compris le CIAS. Grâce à un pilotage performant, dans un contexte difficile lié aux transferts imposés de nouvelles compétences et à la suppression progressive de la taxe d'habitation, MACS continue à mener une politique d'investissement volontariste (46 millions d'euros).

UN PILOTAGE PERFORMANT

Conformément à la volonté des élus, les services de MACS sont structurés autour de la qualité et de l'efficacité du service public. **Un programme pluriannuel** incarne la prospective financière pour planifier les investissements importants sur plusieurs années. **Une comptabilité analytique et un dialogue de gestion semestriel** permettent de suivre finement le budget dans chaque domaine de compétence. Des économies de temps et de papier sont générées par la **dématérialisation des procédures** (courriers, conseils...). Enfin, **une politique d'achats responsable** génère des économies, tout en intégrant les critères de qualité, d'éco-responsabilité etc. L'organisation est ainsi pilotée pour proposer un service public le plus performant possible.

DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT MAÎTRISÉES

En 2018, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement sont de 36,9 M€. Parmi elles, les charges de gestion courante représentent 2,7 M€ : les fluides, les locations, le matériel, l'entretien des routes, le curage et le fauchage des fossés et l'entretien des bâtiments. **Les dépenses de personnel sont évaluées à 5,6 M€, soit 16,4 % des charges de fonctionnement de MACS, alors que les EPCI de taille équivalente y consacrent en moyenne 20 à 25 %.** La maîtrise constante des dépenses de fonctionnement permet ainsi à MACS de dégager un fort autofinancement pour les investissements.

UN INVESTISSEMENT FORT : 1/3 DU BUDGET

Sur les investissements du budget principal, plus d'un tiers est consacré à la voirie (10 M€), 3,7 M€ aux liaisons douces et 1 M€ pour le dragage du Lac d'Hossegor. Les autres investissements concernent les **pôles sportifs** (Sports de pleine nature à Soustons, Glisse à Capbreton, Rugby à Saint-Vincent-de-Tyrosse), **les projets de production d'énergies renouvelables, le logement social et l'aménagement des zones d'activités dédiées aux entreprises.** 20 % de ces investissements sont financés par l'autofinancement, 20 % par l'emprunt et 16 % par des subventions.

LES TRANSFERTS DE COMPÉTENCE

L'exercice des nouvelles compétences du Port et du Lac, de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, sera désormais financé par un ajustement des taux de fiscalité des ménages et des entreprises et des prélèvements complémentaires sur les attributions de compensation des communes de Capbreton, Soorts-Hossegor et Seignosse. **Le transfert prévoit la réalisation d'investissements pluriannuels importants comme le dragage du lac (2,6 M€) et des travaux de pérennité pour le port, les quais et l'estacade (1,8 M€).**



Un budget de 123 millions :

16 budgets annexes dont 3 nouveaux :

- les zones d'activités communales ;
- la zone d'activités du Marlé à Tosse ;
- le port de Capbreton

Ils permettent d'établir le coût réel d'un service pour un pilotage plus transparent.

721 €,

le niveau d'investissement par habitant, tous budgets confondus

LES RECETTES DE MACS

Suite au transfert de compétences dont le SIVOM (port de Capbreton et lac d'Hossegor), **les recettes fiscales 2018 vont, pour la première fois depuis 2014, évoluer à la hausse.** Elles intègrent les recettes des contribuables -colonne syndicat de communes de l'avis d'imposition- des six communes anciennement concernées par le SIVOM (Capbreton, Soorts-Hossegor, Seignosse, Labenne, Angresse et Bénesse-Maremne).

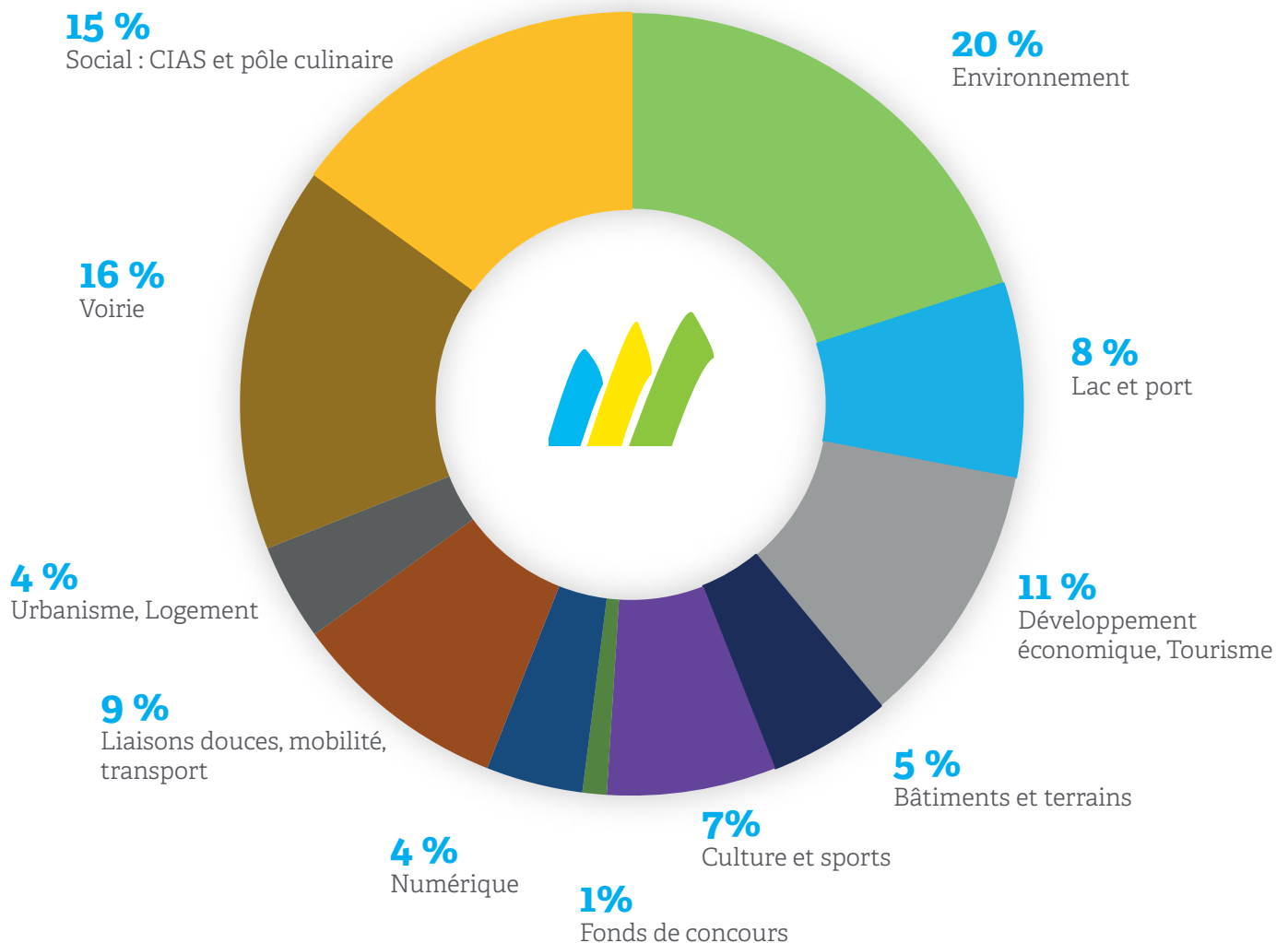
Taxes	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	9,59 %	9,67 %
Taxe foncière sur le bâti	4,62 %	4,66 %
Taxe foncière sur le non bâti	16,10 %	16,23 %
TEOM	11,21 %	11,21 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	25,90 %	26,90 %

17 - DÉTAIL DU CALCUL DE

Syndicat de communes	Intercommunalité
4289	4289
3213	3213
161	5 %
642	238
	10 %
	618
	15 %
	%
	%
3486	3433
0,654 %	9,59 %
23	329

LE BUDGET EN POLITIQUES PUBLIQUES

Sur un budget de 123 M€



TERRITOIRE CONNECTÉ

MACS investit dans le numérique depuis 2006, pour renforcer l'attractivité et la compétitivité du territoire. Aujourd'hui, le dégroupage total, la résorption des zones blanches, et le raccordement des principaux sites publics au haut et très haut débit sont des réalités concrètes sur l'ensemble du territoire. La Communauté poursuit ses investissements dans le déploiement de la fibre optique pour répondre à l'objectif national du Très Haut Débit (THD) pour tous d'ici 2022.

PRIORITÉ À LA FIBRE

Le déploiement du réseau s'est fait par étapes pour répondre aux enjeux stratégiques du territoire et atteindre début 2018 les résultats suivants :

- **près de 300 km de réseaux de fibre optique** ;
- **150 sites publics** desservis en Très Haut Débit (100 Mb) ;
- **40 bornes WIFI THD** installées sur la côte, pour répondre, pendant la saison d'été, aux besoins des opérateurs touristiques et aux nouvelles exigences des vacanciers ;
- **des événements** de classe internationale (comme le Pro France) **retransmis en direct** dans le monde entier grâce aux solutions numériques mises en place par la communauté de communes.

Qu'est ce qu'un réseau Très Haut Débit (THD) ?

C'est un accès à Internet performant, qui permet d'envoyer et de recevoir un grand nombre de données (documents, photos, vidéos, etc.) dans un temps court. L'accès à Internet est considéré à « très haut débit » dès que le débit est supérieur à 30 Mégabits par seconde.

Ces aménagements vont de pair avec le **projet numérique éducatif d'envergure** porté par MACS : 156 tableaux numériques interactifs installés dans les 31 établissements scolaires du primaire et 2 377 tablettes mises, chaque rentrée, à disposition des élèves et de leurs professeurs.

QUELLES AVANCÉES POUR LE THD ?

[Les services publics sont déjà raccordés au réseau THD.](#)

MACS a créé en 2014, avec ses communes membres, la Société Publique Locale (SPL) Digital Max. **Digital Max, assure l'accès au Très Haut débit des bâtiments publics de MACS et des 23 communes**, tout en garantissant une rationalisation des coûts. 150 établissements publics en bénéficient aujourd'hui, dont les 23 mairies, 25 établissements scolaires, les centres communaux d'action sociale, etc.

[Un accès à la fibre optique facilité pour les acteurs économiques](#)

La fibre optique est aux portes de l'ensemble des zones d'activités : un atout majeur pour les entreprises installées. Les entreprises financent le dernier kilomètre et peuvent faire appel aux opérateurs internet pour des offres entreprises et peuvent souscrire à des abonnements allant jusqu'à 1 Gbps.

[Premiers raccordements au THD pour les particuliers prévus en 2019](#)

Le déploiement de la fibre optique auprès des particuliers (ftth ou "fiber to the home") est assuré sur le territoire de MACS par le **Syndicat d'équipement des communes des Landes (SYDEC)**, actionnaire de la SPL Nouvelle Aquitaine THD, en charge de la commercialisation des prises auprès des opérateurs de services internet. Les travaux s'inscrivent dans le cadre du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique des Landes et du Plan France Très Haut Débit. **Une première tranche de travaux est prévue à partir de 2018, jusqu'à 2021, et vise l'installation de 26 000 prises.** À terme, 52 000 prises sont prévues. Sur les 36 communes landaises pour lesquelles les études puis les travaux du SYDEC vont démarrer en 2018, 12 sont situées sur le territoire de MACS. Les études sont en cours dans les communes de **Josse, Saint-Geours-de-Maremne, Saint-Jean-de-Marsacq, Saint-Martin-de-Hinx et Saubrigues** ; les études seront lancées au cours de l'année à **Azur, Magescq, Messanges, Moliets-et-Mâa, Sainte-Marie-de-Gosse, Saint-Vincent-de-Tyrosse et Saubion.**

15 M€

la participation de MACS au financement du déploiement du ftth, soit 1/4 de l'investissement global. Le reste du financement est assuré par l'Europe à travers le FEDER (Fonds européen de développement économique régional), l'État via le FSN (Fonds National pour la société numérique), la Région et le Département.

MACS ÉNERGIES, pour des énergies durables et citoyennes sur le territoire de MACS

Les élus du territoire, sur la base des diagnostics conduits dans le SCOT, le PLUi, ou encore le PLH, ont exprimé la volonté politique d'engager le territoire dans une logique de développement durable, qui conforte l'attractivité tout en préservant ses ressources naturelles. Comme la consommation de l'espace, l'adaptation des services, la gestion des flux de circulation, ou la ressource en eau, la question énergétique devient un élément central de prospective. À l'heure actuelle, notre territoire est très dépendant des sites de production d'énergie et des réseaux qui l'acheminent. Cette dépendance peut être une fragilité. L'équilibre du système énergétique nécessite un développement diversifié. MACS crée ainsi avec la société Quadran une Société d'Économie Mixte (SEM) pour investir et exploiter des projets de production d'énergie renouvelable.

UN OBJECTIF DOUBLE

1350 GWh/an sont consommés par an en moyenne sur le territoire. Partant de ce constat, les élus, dans le cadre du programme Territoire à Énergie Positive (TEPos) ont fait un double choix :

- **Mieux maîtriser les consommations**, en accompagnant, les particuliers et les collectivités qui souhaiteraient effectuer des travaux, et les artisans face à ces nouvelles demandes. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de Réno'MACS. Cette politique devrait conduire à diminuer nos besoins énergétiques de 50%.
- **Mieux mobiliser les ressources locales pour produire** : le territoire de MACS dispose de ressources importantes, en particulier : le solaire, la biomasse, les énergies marines, l'éolien et la géothermie.

Ces deux axes de travail, étroitement complémentaires, favorisant la transition énergétique, s'inscrivent dans une stratégie globale d'adaptation aux changements climatiques, arrêtée lors de la COP21.

UNE GOUVERNANCE PUBLIQUE

Pour réaliser cet objectif d'autonomie énergétique, la communauté de communes MACS s'est dotée d'un outil, à savoir une Société d'Économie Mixte, MACS ÉNERGIES. En effet, la loi permet à **des collectivités de créer des sociétés anonymes qui ont pour vocation d'exploiter, dans le respect de la concurrence, des services d'intérêt général**, ici en l'occurrence la production d'énergie. Elle s'est associée avec la Société Quadran. MACS détiendra 75% du capital social de cette société.

INVESTIR ET DÉVELOPPER

La SEM accompagnera la mise en œuvre de la transition énergétique sur le territoire en portant :

- des projets de production d'énergie d'origine renouvelable ;
- des investissements dans toute société ayant vocation à produire de l'énergie renouvelable ;
- des prestations de conseil ayant pour objectif la mise en œuvre de la transition énergétique ;
- des actions de communication sur la transition énergétique.

MACS souhaite permettre aux citoyens de s'engager dans la transition énergétique. À ce titre, le **financement participatif** sera proposé pour les projets portés par MACS ÉNERGIES.

QUALITÉ ET ACCEPTABILITÉ SOCIALE

La société Quadran apportera son expertise technique à MACS. Des outils d'aide à la décision seront proposés comme un cadastre solaire, afin d'optimiser l'implantation de panneaux photovoltaïques. MACS souhaite que les projets développés soient durables. La mobilisation de la biomasse forestière, pour des projets de type chaufferie bois, ne doit pas se faire au détriment d'autres filières, ni conduire à une surexploitation du massif. Les projets liés à la méthanisation devront offrir toutes les garanties d'exploitation. La communauté veillera particulièrement à ce que les projets respectent les exigences d'intégration paysagères et architecturales.

75 000kW/h

c'est la production des ombrières du pôle culinaire soit 10% de la consommation électrique de ce bâtiment

17

**projets à l'étude pour 2018 :
3 centrales au sol (sur friche),
8 ombrières et 6 centrales en toiture,**
dont des bâtiments du SITCOM à Bénèze-Maremne (mise en service prévue en 2019).

Objectif TEPos

50 % économie
d'énergie

+

50 % production
énergie renouvelable

= 100 MW
d'ici 10 ans

QUADRAN

En tant que filiale de Direct Énergie (3e fournisseur d'énergie en France), Quadran est un acteur de la transition énergétique avec un ancrage fort en Nouvelle Aquitaine.

En quelques chiffres, Quadran c'est :

105 M€ de chiffre d'affaires,
217 salariés,
637 MW en exploitation.



CONTACT PRESSE
Marion Parailous
06 37 32 94 47